

**EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS COMMUNAUTAIRE
PALAIS DES CONGRÈS – LE KURSAAL DE DUNKERQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité de Direction

Séance du mercredi 04 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 10h40, s'est tenu dans la salle Vigie du Palais des Congrès – Le Kursaal à Dunkerque, le Comité de Direction de l'OTCC, après convocation en date du 29 janvier 2026, de Madame ELOY, présidente OTCC-LE KURSAAL.

Titulaires présents : Marjorie ELOY – Martine ARLABOSSE (arrivée à 10h50) - Delphine MARSCHAL – Jean BODART – Gaëlle SERGENT – Paul-Edouard WAQUET – Jacqueline GABANT

Suppléants présents : Christophe SAUBLENS – Claudine BARBIER – Rémy BECUWE – Eric BERTON

Excusés : Christine GILLOOTS (donne pouvoir à Marjorie ELOY) - Bertrand RINGOT – Florence VANHILLE – Eric GENS (donne pouvoir à Jean BODART) – Eric DUBOIS - Sony CLINQUART - Jean-Edouard CARDIN

Secrétaire de séance : Delphine TALEUX-GRISOT

DELIBERATION N° 3

Tarification du système de *vouchers*

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il convient de définir la tarification des vouchers de l'OTCC et du Palais des Congrès – Le Kursaal.

Le processus

Le système de *vouchers* permet aux participants d'événements professionnels ou de formations accueillis sur le territoire de régler leurs repas grâce à des coupons d'une valeur prédéfinie, acceptés par un réseau de restaurateurs partenaires. L'Office agit comme intermédiaire : il centralise les commandes, règle directement les restaurateurs sur présentation des *vouchers*, puis refacture les clients en y intégrant des frais de gestion.

Les bénéficiaires

Ce dispositif simplifie l'organisation logistique des séjours professionnels tout en dynamisant l'économie locale. Les participants bénéficient d'un service clé en main, et les restaurateurs partenaires profitent d'une clientèle garantie, d'un volume de fréquentation régulier et d'une gestion administrative allégée grâce à l'intervention de l'Office.

Le rôle de l'Office

L'Office assure la mise en relation, le suivi comptable et la coordination entre les différents acteurs. Il garantit la fluidité du dispositif et la fiabilité des règlements auprès des restaurateurs, renforçant ainsi la confiance et la fidélité des partenaires locaux.

Proposition de tarification

Les frais de gestion liés à l'émission et au suivi des *vouchers* sont fixés dans un barème variable entre 1€ et 5€. Ce tarif pourra être appliqué en fonction de la nature et du volume de l'opération concernée. Une convention sera établie pour chaque partenariat.

Madame la Présidente propose d'appliquer ces tarifs aux nouveaux dossiers à compter du 1er février 2026.

Il est demandé au Comité de Direction de valider la tarification des *vouchers* de l'OTCC et du Palais des congrès susmentionnées.

- Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie ELOY, Présidente
- Après en avoir délibéré,

**Le Comité de Direction
A l'unanimité des membres présents et représentés
13 voix POUR**

- **VALIDE la tarification des *vouchers* de l'OTCC et du Palais des Congrès Le Kursaal comme stipulé ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité de Direction.
Ainsi fait et délibéré à Dunkerque, les jour, mois et an susdits